



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N°019/FECAFOOT/CNRL/2026

DE LA CHAMBRE NATIONALE DE RESOLUTION DES LITIGES

Affaire :

PWD DE BAMENDA

C/

COLOMBE SPORTIVE DU DJA ET LOBO

--- L'an deux mille vingt-six et le 03 du mois de septembre, la Chambre Nationale de Résolution des Litiges de la Fédération Camerounaise de Football, siégeant en la salle des conférences de ladite Fédération dans la composition suivante :

- 1- Docteur MBOUA Christian André, Président ;
- 2- Docteur ONANA Maurice, Vice-Président ;
- 3- Monsieur FENCHOU TABOBDA Gabriel, Rapporteur ;
- 4- Monsieur SANDEAU NLOMTITI, Membre ;
- 5- Monsieur SONGUE DIKOUME Rick Landry, Membre ;
- 6- Monsieur BOMA KONOFINO Yves Armand, Membre ;

---- A rendu dans l'affaire susvisée, la décision dont le dispositif suit :

PAR CES MOTIFS

- Statuant publiquement, contradictoirement, à l'unanimité des voix des membres présents ;
- Déclare la requête de PWD de Bamenda irrecevable en l'état ;
- Laisse les frais de la procédure à la charge de PWD de Bamenda ;
- Avertit les parties de ce qu'elles disposent d'un délai de 21 jours à compter de la notification de la présente décision pour en relever appel ;

Le Président

MBOUA Christian André

Le Rapporteur

FENCHOU TABOBDA Gabriel